



MAIRIE DE LANUEJOLS

30750

Téléphone : 04 67 82 70 83

Email : mairielanuejols@wanadoo.fr

N° 09/2025

ARRETE MUNICIPAL

D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU DECLASSEMENT ET A L'ALIÉNATION D'UNE PARTIE DES VOIES COMMUNALES

Monsieur Alexandre VIGNE, Maire de Lanuéjols

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Voirie Routière, notamment ses articles L.141-3 et R.141.4 à R.141.9,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 28 février 2025, autorisant le Maire à lancer une enquête publique pour le déclassement et l'aliénation d'une partie des voies communales dites :

- Impasse (sans nom) au fond de la Rue du Barry Lieu-dit LE VILLAGE, Section I
- Chemin Communal (sans nom) menant au Lieu-dit LES GOUTTINES, Section C

ARRETE

Article 1er :

Le Projet de déclassement d'une partie des voies est soumis à une enquête publique destinée à recueillir les observations du public.

Article 2ème :

Le dossier mis à l'enquête comprend :

- La copie de la délibération du Conseil Municipal du 28 février 2025
- Notice explicative
- Plans de situation
- Plans parcellaires
- Photos aériennes
- Documents photographiques
- La liste des propriétaires riverains

Article 3ème :

M. GRAILHE Philippe est désigné comme Commissaire Enquêteur, officier de gendarmerie à la retraite, inscrit sur la liste d'aptitude des commissaires enquêteurs pour 2025.

Article 4ème :

Les pièces du dossier, ainsi que le registre d'enquête, seront déposées en Mairie de Lanuéjols pendant toute la durée de l'enquête **du lundi 28 avril au mardi 13 mai 2025 inclus**, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public, sauf jours fériés, afin que le public puisse en prendre connaissance et consigner, éventuellement, ses observations sur le registre d'enquête.

Les observations formulées par écrit pourront être adressées au Commissaire Enquêteur par la poste à la mairie, mais de manière à ce qu'elles puissent lui parvenir avant la clôture de l'Enquête, et être annexées au registre.

Article 5ème :

M. GRAILHE Philippe, Commissaire Enquêteur, recevra en personne les observations du public le 1^{er} jour de l'enquête :

- **le lundi 28 avril 2025 de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 au Foyer rural de Lanuéjols ;**

Ainsi que le dernier jour de l'enquête :

- **le mardi 13 mai 2025 de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 en Mairie de Lanuéjols.**

Article 6ème :

A l'expiration du délai fixé ci-dessus, le registre d'enquête sera clos, côté et paraphé par le Commissaire Enquêteur. Celui-ci disposera alors d'un délai d'un mois pour transmettre à M. Le Maire le dossier et ses conclusions.

Article 7ème :

Le Conseil Municipal délibérera. Sa délibération et le dossier d'enquête publique seront adressés par la Mairie à la Sous-Préfecture du Vigan. Si le Conseil Municipal passait outre, le cas échéant, aux observations présentées ou aux conclusions défavorables du Commissaire Enquêteur, sa décision devra être motivée.

Article 8ème :

Le présent arrêté sera affiché à la porte de la Mairie au plus tard quinze jours avant le début de l'enquête, et pendant toute la durée de celle-ci.

L'accomplissement de cette formalité sera constaté et justifié par un certificat de M. Le Maire.

Fait à Lanuéjols, le 10 avril 2025

Le Maire, Alexandre VIGNE

